

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/690a8709-e218-4eae-8764-00d62bb2063d>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/690a8709-e218-4eae-8764-00d62bb2063d> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Hage-Chahine \(Hage-Chahine\), Najib](#)

Date de soutenance : 09-04-2014

Directeur(s) de thèse : [Lequette Yves](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Obligation, Devoir, Situation de passivité, Lien de droit, Structure de l'obligation, Structure du devoir, Sources de l'obligation, Sources du devoir, Responsabilité civile, Contrat

Mots-clés :

- Cause (droit)
- Obligations naturelles
- Débiteur et créancier
- Devoir
- Obligations (droit)

Résumé : L'obligation et le devoir sont très souvent confondus. Pourtant, leur distinction est fondamentale. La présente étude propose de les distinguer en puisant le critère de la distinction dans la structure et dans la source de la situation de passivité envisagée. Sous l'angle de sa structure, l'obligation se distingue du devoir par l'existence d'un débiteur et d'un créancier déterminés. La structure de l'obligation permet de la distinguer des devoirs à sujets indéterminés. Néanmoins, ce critère ne suffit pas à distinguer l'obligation des devoirs à sujets déterminés. Il doit être combiné avec un second critère tiré de la source de la situation de passivité. Sous l'angle de sa source, l'obligation dérive de l'autorité seule de la loi ou de l'intervention du débiteur. La source de l'obligation permet de la distinguer des devoirs extra-légaux et des devoirs extra-juridiques. La distinction de l'obligation et du devoir est utile. À cette distinction s'attachent des intérêts pratiques dans le contentieux de la responsabilité civile et en dehors de ce contentieux. Mais, l'obligation et le devoir ne sont pas séparés par une cloison étanche. Leur distinction est caractérisée par sa souplesse et il existe des ressemblances entre les deux notions. Séparés par leur structure et par leur source, l'obligation et le devoir se rapprochent par l'objet et par le sujet. Il en résulte qu'une même personne peut être tenue d'accomplir la même prestation en vertu d'une obligation et en vertu d'un devoir.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2014PA020011
Type de ressource : Thèse